

# PREPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DE RESEAUX (AIPR)

- Niveau «Opérateur» -

EN ENTREPRISE  
OU EN CENTRE  
DE FORMATION

## Public visé

- Personne conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux.
- Personne même non conducteur ou suiveur, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux.

## Prérequis

- Utilisation usuelle de la langue française.

## Cadre réglementaire de l'action de formation

- Arrêté du 15 février 2012 : articles 20 et 21.
- Code de l'environnement : articles R554-1 et suivants.
- Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-1 et 2, R4141-13 et 14 du code du travail.

## Durée et validité de l'action

- 7 heures (1 jour).
- A renouveler tout les 5 ans.

## Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum.

## Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

## Contenu théorique et pratique

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
- Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens.
- Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies ou (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé).
- Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle.
- Comprendre et respecter son environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, lire le terrain, comprendre les moyens de repérage.
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable.
- Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux.
- Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé).
- En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables.
- Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
- Identifier les réseaux selon les plans et selon le marquage-piquetage.
- Analyser les risques sur la zone de travail.
- Reconnaître les matériels en lien avec les réseaux.

# Informations légales et conditions nécessaires à la formation

## Codes de la formation

- Formacode : 22070 – Canalisation réseau extérieur.
- NSF : 231 – Mines et carrières, génie civil, topographie.

## Objectif pédagogique général

- A la fin de la formation, l'apprenant doit être capable d'identifier les risques lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

## Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

## Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme).

## Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnaire oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.
- QCM en ligne encadré par l'état.

## Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable et une salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à Internet.
- Pour les apports pratiques : installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de formation **intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires.

## Sécurité

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements remis, par leur employeur :
  - Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3,
  - Chaussures de sécurité.
- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

## Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

## Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

## Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.